



**Communiqué de presse**  
Paris, le 18 février 2010

**123Venture innove et annonce le lancement  
du FCPR 123Capitalisation, le 1<sup>er</sup> fonds ISF  
ayant pour objectif d'offrir le taux de réduction maximum de  
réduction d'ISF (50%)**

123Venture, société de gestion de capital-investissement, annonce ce jour le lancement du FCPR 123Capitalisation, un fonds ISF s'engageant à investir 100% des sommes collectées dans des PME éligibles afin d'offrir le taux maximum de réduction d'ISF autorisé par la réglementation. Ainsi, les souscripteurs pourront réduire leur ISF à hauteur de 50% de leurs versements dans la limite de 20.000€ de réduction d'ISF par an. Le fonds est accessible dès 1.000€ de souscription.

« Pour la première fois, un fonds TEPA va offrir un taux effectif de réduction d'ISF de 50% alors que jusqu'à maintenant celui-ci était plutôt compris entre 30% et 35% », détaille Olivier Goy, président directeur général d'123Venture.

Le FCPR 123Capitalisation a 3 objectifs principaux :

- 1- Offrir le taux de 50% effectif de réduction d'ISF en investissant 100% des sommes collectées dans des PME ;
- 2- Diversifier le risque en cherchant à investir dans un nombre important de PME, dans des secteurs d'activité variés et offrant des revenus récurrents ;
- 3- Céder ses investissements à partir de la fin de la 6<sup>ème</sup> année.

« Nous allons privilégier des PME dégagant des revenus récurrents de manière à pouvoir mobiliser 100% du fonds et offrir la fiscalité optimale », poursuit Xavier Anthonioz, directeur général délégué en charge des relations avec les investisseurs.

Les sociétés financées seront, entre autres, actives dans les secteurs suivants: production d'électricité via des sources d'énergies renouvelables, exploitation de maisons de retraite, laboratoires d'analyses médicales, chaînes de commerce de détail...

Le FCPR 123Capitalisation est distribué par des conseillers en gestion de patrimoine indépendants et des banques privées.

➔ **Plus d'informations sur le FCPR 123Capitalisation (plaquette, notice AMF...) : [www.123venture.com/isf2010](http://www.123venture.com/isf2010)**

**Avertissement AMF** : Ce type de placement présente un risque de perte en capital et impose une durée de blocage des parts jusqu'au 30 septembre 2016 minimum (et au 30 septembre 2018 au maximum sur décision de la société de gestion).



## **À propos de 123Venture**

*123Venture est une société de gestion indépendante de capital-investissement agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Basée à Paris, elle gère des capitaux (plus de 500 millions € sous gestion au 31/12/2009) provenant à la fois d'investisseurs particuliers et institutionnels. 123Venture offre un accès simplifié au non coté par le biais de fonds de fonds, co-investissements et d'investissements directs.*

*123Venture est une société reconnue pour sa capacité d'innovation dans le non coté à destination des personnes physiques (lancement du 1er FCPI multi-gérants ; du 1<sup>er</sup> FCPI à compartiment ; du 1er FCPI européen ; du 1er FIP multi-gérants, du 1er mandat de gestion en private equity, 1<sup>er</sup> FIP dédié aux énergies renouvelables...).*

Pour en savoir plus : <http://www.123venture.com>

Espace Presse (téléchargement logo, photos...) : <http://www.123venture.com/presse>

### **Contact presse**

Noémie Chermont  
123Venture  
41 boulevard des Capucines – 75002 Paris  
Tél. 01 49 26 98 07  
Email : [chermont@123venture.com](mailto:chermont@123venture.com)